

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2026

du lundi 22 juin 2026

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 10

Retard : -

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Assermentations

7. Elections complémentaires

8. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion de l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à une très large majorité, moins une abstention que la gestion communale de l'exercice 2025 est acceptée

9. Préavis municipal no 17-2026 soumettant les états financiers pour l'exercice 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 17-2026,
- les comptes 2025 de la STEP de Vidy et les comptes 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'235'235.- (3526.003-4600) aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2025 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 317'998.90 (3521.001-6500) à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2025 dudit organisme ;
3. d'approuver le dépassement du compte 3185.000 section 4200 de CHF 57'744.35 ;
4. d'approuver le dépassement du compte 3185.000 section 7155 de CHF 83'805.15 ;
5. d'approuver les états financiers 2025 de la Commune de Prilly présentant un excédent de revenu de CHF 4'785'805.- et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis no 17-2026 sont acceptées.

10. Motions, postulats, interpellations et projets

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 20h51